

## PÉTITION



Nous, Assistants et Conseillers Techniques de Service Social déclarons :

### ÇA SUFFIT !

Nous mêmes impactés et malmenés par les réorganisations successives depuis 2006, nous sommes pourtant restés fortement impliqués et présents sur tous les fronts sans faillir (accompagnement des agents et des services dans les réorganisations, RPS, modification de nos périmètres d'intervention, prise en charge de nouveaux services...).

Pour mémoire, nous étions 151 ASS et CTSS alors que nous ne sommes plus que 125 aujourd'hui sans avoir aucune visibilité sur le devenir de notre métier et de nos postes.

**Nous sommes ignorés de notre ministère, il se moque de nous !**

### STOP À L'INIQUITÉ ET À LA MALTRAITANCE !

**Le NES-CIGEM**, chantier interministériel dans lequel les ministères ont été associés, censé améliorer les déroulements de carrière pénalise lourdement les ASS

- refus de reconnaissance du diplôme d'état à bac+ 3 donc refus de passage en catégorie A. Reconnaissance soutenue en 2011 par Mr François HOLLANDE, alors député, qui considérait justifiée la reconnaissance et la revalorisation en catégorie A dans le respect des directives européennes des personnels sociaux de la fonction publique (question publiée au JO du 26/01/11).
- une perte de salaire de 30 000 € sur la carrière des ASS en raison de la durée pour parvenir au dernier échelon (31 ans au lieu de 22 ans)
- les CTSS (petit A) ont droit à l'aumône de quelques points d'indice supplémentaires en fin de carrière et un échelon fonctionnel attribué, sans doute, au compte goutte et à la tête du client. Nous sommes bien loin de l'homologie avec les grilles des attachés.

**Les demandes de détachement des CTSS dans le corps des attachés**, toujours refusées alors qu'acceptées dans de nombreux ministères.

## PÉTITION

**La NBI** attribuée à certains ASS et conseillères techniques et pas à d'autres (tout se négocie en région sans cohérence nationale). A quant un arrêté ministériel, comme on en voit fleurir régulièrement, pour reconnaître nos deux corps comme justifiant de la NBI ?

### **Les primes :**

Régulièrement « oubliés » des mesures catégorielles, nous devons nous battre pour obtenir d'être traités comme les autres agents. Chaque année nous devons monter au créneau pour obtenir une revalorisation :

En 2011 l' augmentation de la dotation a atteint 500 € pour les ASS et 250 € pour les CTSS.

**Cette année, aucune augmentation pour nos deux corps !**

Non seulement nous sommes exclus de la PFR mais nous payons les conséquences de sa mise en place pour les autres corps (les enveloppes sont consacrées à maintenir le niveau de rémunération des bénéficiaires de la PFR).

***Nous déplorons l'absence totale de tout dialogue social et d'espace de parole.***

### **DE QUI SE MOQUE-T-ON ?**

Nous, Assistants et Conseillères Techniques de Service Social exigeons que nos conditions financières et statutaires soient réexaminées.

Nous demandons qu'une délégation des représentants du personnel de nos deux corps soit reçue par le cabinet de Madame la Ministre .

**Nom**

**Prénom**

**grade**

**région**

**Date et Signature**